



Compte rendu du comité social territorial 08 Octobre 2025 à 14h

Étaient présents :

Annie LEDUC présidente, en tant que représentant des élus titulaire,

Valérie CHARRIERE, Sylvie MARTINS, Nathalie VARRAZ en tant que représentants suppléants du personnel,

Absents excusés : Jocelyne ABONDANCE-POURCEL

Absents : Noëlle SERRURIER, Gilles VIVET, Fabienne BLANC-TAILLEUR, Sandra FAVRE

Assistaient également à la réunion : Evelyne KALIAKOUDAS, Dr. ROSSAT-MIGNOD, Christian BERNARD, Marc BAYLON, Kelly LECHERE

Le quorum étant atteinte, la Présidente déclare la séance ouverte.

Le secrétaire désigné est Annie LEDUC. Kelly LECHERE assurera l'exécution matérielle de cette tâche

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal de la séance du 10 juin 2025 est approuvé à l'unanimité.

2. Règlement Intérieur

Une nouvelle version du Règlement Intérieur a été mise à jour. Elle inclut des précisions sur trois points majeurs :

- Le cumul des emplois.
- Le sort du 1^{er} mai (travaillé ou récupéré).
- L'utilisation des téléphones personnels au sein des services, chaque service définissant ses propres règles d'utilisation.

Avis du représentant du personnel : Avis favorable.

3. Harmonisation du Calendrier des Entretiens Professionnels et Évolution des Modalités d'Évaluation pour le CIA

Il est proposé une évolution du calendrier et des modalités d'évaluation pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) afin d'aligner les évaluations sur les orientations stratégiques de la collectivité.

- **Nouveaux principes d'évaluation (à compter de la campagne 2025) :** Les entretiens professionnels seront recentrés sur l'atteinte des objectifs fixés (élaborés en mode SMART et validés en CODIR de septembre). L'évaluation portera sur la contribution de l'agent aux projets de service, la manière de servir restant prise en compte, mais n'étant plus l'axe principal.
- **Nouveau calendrier :** À partir de septembre 2025, la période d'évaluation pour l'ensemble des agents sera fixée entre **décembre et février**. À partir de 2026, l'ensemble des agents sera évalué durant cette période, pour un versement global du CIA en juin de l'année suivante.

Avis du représentant du personnel : Avis favorable.

4. Événements Indésirables survenus à l'EHPAD - Démarche Qualité

La direction générale a été saisie d'une dizaine de témoignages, mettant en avant des dysfonctionnements dans l'organisation et les pratiques managériales.

- Une analyse des causes a eu lieu le 26 août 2025, et un plan d'action a été construit.
- Une nouvelle direction du pôle hébergement a été mise en place à compter du 9 octobre 2025 par prestation de service externe, en attente d'un recrutement.
- Quatre événements sont qualifiés de graves au sein du CIAS et sont en cours de traitement.

5. Tableau AT 2025 et Mesures de Prévention

Treize (13) accidents de travail (AT) ont été recensés depuis le dernier CST du 10 juin 2025.

- **Répartition :** Huit (8) cas de Troubles Musculo-Squelettiques (TMS) survenant majoritairement lors du transfert ou du rehaussement des résidents. Trois (3) chutes de plain-pied sont signalées. Un (1) événement est lié à l'inhalation de fumée, et un (1) cas de coupure est survenu en cuisine.
- **Mesures de Prévention (validées) :**
 - Mise en place d'une formation obligatoire sur la bonne utilisation des matériels dès l'intégration du personnel.
 - Clarté contractuelle : Définir le matériel à utiliser et les limites des tâches pour prévenir les situations dangereuses (ex: interdire à un agent de monter sur une chaise).
 - Réévaluation régulière de l'état de santé du résident pour adapter le matériel et le contrat.
 - Supervision par les responsables de pôle pour vérifier la teneur des contrats et l'ergonomie du matériel.

Avis des représentants : Validation de l'analyse et des mesures de prévention proposées.

6. La Politique Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

Le service des ressources humaines propose un dispositif interne structuré pour accompagner les agents du CIAS (EHPAD et aide à domicile) dans une démarche de VAE pour valoriser l'expérience et répondre aux besoins en qualification.

- **Organisation :** Structurée autour de 4 axes (Information/mobilisation, Appui administratif, Soutien méthodologique avec tuteur interne, Facilitation organisationnelle - aménagement de planning/anticipation des remplacements).
- **Charte interne :** Prévoit les engagements réciproques de l'agent et de la collectivité, des critères de priorisation (ancienneté, besoin de qualification), une clause financière en cas de départ post-validation et un suivi.

Avis des représentants : Avis favorable. Les représentants des élus proposent d'imposer une clause d'engagement de service d'une durée d'un an à l'agent en contrepartie de l'engagement de la collectivité.

7. Risque Santé (Protection Sociale Complémentaire)

Le CIAS participera à la protection sociale complémentaire sur le risque « Santé » à compter du 1er janvier 2026, avec une participation minimale de \$15\$ € par mois et par agent.

- Le CIAS a donné mandat au CDG73 pour souscrire une convention de participation.
- Le CDG73 a retenu l'offre de la **Mutuelle Nationale Territoriale (MNT)**.
- Trois formules de couverture (base, renforcée, supérieure) sont proposées aux agents actifs, contractuels et retraités.
- **Une campagne de communication sera réalisée** pour présenter les modalités de souscription et les formules de garantie aux agents.

Avis du représentant du personnel : Avis favorable concernant l'adhésion à la convention et la participation employeur.

8. Point Divers

- **Révision de l'abattement du RI lors des arrêts maladie :** Le mode de calcul actuel est maintenu à ce jour, mais une révision pourra être envisagée ultérieurement.
- **Événements familiaux majeurs (ex: décès d'un ascendant) :** Le congé est actuellement accordé après un an d'ancienneté pour les agents. Ce point sera abordé lors de la prochaine réunion pour étudier une possible adaptation.
- **Malaise au sein du service d'aide à domicile :** Un sentiment de mal-être est évoqué. La direction générale propose un point après le CST avec la responsable du pôle domicile.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **16h00**.

La Présidente
Annie LEDUC

La secrétaire
Jocelyne ABONDANCE-POURCEL

La secrétaire-adjoint
CHARRIERE Valérie